

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF AU  
PROJET DE FUSION DES SOCIETES GARDNER DENVER FRANCE ET ROBUSCHI FRANCE**  
*(Article R.236-2 du Code de commerce)*

**1. SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION**

- 1) **La société absorbante : GARDNER DENVER FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 16.367.687,84 €, dont le siège social est situé à MONTRouGE CEDEX (92542) – 15/17, boulevard Général de Gaulle, Immeuble le Miroir, identifiée auprès du système SIRENE sous le numéro 785 905 993 RCS NANTERRE (siret n° 785.905.993.00073),

**ET**

- 2) **La société absorbée : ROBUSCHI FRANCE**, société à responsabilité limitée au capital de 200.000 € dont le siège social est situé au MESNIL-AMELOT (77990) – 6, rue de la Grande Borne, identifiée auprès du système SIRENE sous le numéro 414 061 010 RCS MEAUX (siret n°414.061.010.00024),

**2. EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE ROBUSCHI FRANCE DONT LA TRANSMISSION A GARDNER DENVER FRANCE EST PREVUE**

- Montant de l'actif : 3.178.348 euros
- Montant du passif : 2.142.032 euros

Le montant de l'apport net s'élève à **1.036.316 €**

**3. AUGMENTATION DU CAPITAL DE GARDNER DENVER FRANCE, SOCIETE ABSORBANTE / RAPPORT D'ECHANGE**

GARDNER DENVER FRANCE, société absorbante, détenant la totalité des titres de la société ROBUSCHI FRANCE, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

**4. MONTANT PREVU DE LA PRIME DE FUSION**

- **mali de fusion : -(6.263.684) €**

**5. DEPOT DU PROJET DE FUSION**

Le projet de fusion établi le 4 novembre 2015 a été déposé (i) par GARDNER DENVER FRANCE au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE le 5 novembre 2015 et (ii) par ROBUSCHI FRANCE au Greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX le 5 novembre 2015.